

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29.03.01 Convocation du 22.03.01

Compte rendu affiché 30 mars 2001

Président : M. LAFFLY

Secrétaire élue : D. FERNANDES

Réf. : BJ/LDA

**Objet : DESIGNATION des
REPRESENTANTS
au SIGERLY.**

Présents :

M. LAFFLY, Mme GUERIN, MM. FAURE, POINT, CHATUT, Mme BOUHEY, MM. RODRIGUEZ et OLLIVIER,

M. MEYER, Mmes VEYRIER, BROSSARD, GLATARD, WYMAN, MARMONIER, BERRA, M. GONDELAUD, Mlle ZUILI, MM. GOSSET, FERNANDES, Mmes PERRIN, DESVIGNES, M. MACHURAT, Mlle MILLET, MM. BOUREZG, BELLOT, Mme LABASOR,

<u>Nombre de conseillers</u>	
en exercice :	29
présents :	26
votants :	29

Absents représentés :

M. AUROY par M. GOSSET - M. CHRETIN par M. GONDELAUD
- Mme DURAND par Mme WYMAN.

Monsieur le Maire rappelle que la Commune adhère au SIGERLY (*Syndicat Intercommunal du Gaz et de l'Electricité de la Région Lyonnaise*). A ce titre, elle doit désigner ses représentants par élection (2 titulaires, 2 suppléants) conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales

Titulaires

Marc RODRIGUEZ

Jean-Claude OLLIVIER

Suppléants

Jean-Pierre GOSSET

Martial GONDELAUD

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2122 et L 5211-8,
- Considérant les résultats des élections municipales du 11 mars 2001,
- Procède à l'élection des représentants au Comité du SIGERLY, constate les résultats suivants :

Votants : 29 - Exprimés : 29

Titulaires

Marc RODRIGUEZ

Jean-Claude OLLIVIER

Suppléants

Jean-Pierre GOSSET

Martial GONDELAUD

Chacun ayant obtenu 29 voix

- Autorise Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré à NEUVILLE-sur-SAONE, le 29 Mars 2001

Pour copie conforme,

Le MAIRE ,

Le MAIRE

Signé P. LAFFLY

Délibération certifiée exécutoire

compte-tenu - de la transmission en Préfecture le 3 avril 2001

- de la publication le 4 avril 2001

Fait à NEUVILLE-sur-SAONE, le 3 avril 2001